

## Tarif Social Spécifique

### Tarification électricité :

Pour un client protégé ayant droit social :

Les termes Ne et Nc sont des valeurs variables mensuellement. Ces termes sont calculés de façon exogène.

Tarif social spécifique normal :

Terme proportionnel :

**(8,214 Ne + 1,698 Nc) cents/kWh**

Terme fixe complémentaire (par kVA au-delà de 10 kVA) :

**3,50 Ne EUR/an**

Ces clients bénéficient de 500 kWh/an gratuits.

Tarif social spécifique bihoraire :

Terme fixe :

**26,00 Ne EUR/an**

Terme fixe complémentaire (par kVA au-delà de 10 kVA) :

**3,50 Ne EUR/an**

Terme proportionnel de jour :

**(8,214 Ne + 1,698 Nc) cents/kWh**

Terme proportionnel de nuit :

**(3,581 Ne + 1,396 Nc) cents/kWh**

Ces clients bénéficient de 500 kWh/an gratuits.

Tarif exclusif nuit, qui peut être combiné à un tarif normal ou bihoraire :

Redevance pour l'appareillage spécial de comptage :

Si associé au tarif normal :

**26,00 Ne EUR/an**

Si associé au tarif bihoraire :

**12,39 Ne EUR/an**

Terme proportionnel :

**(2,577 Ne + 1,396 Nc) cents/kWh**

Dans le cas contraire, client protégé non ayant droit social:

Facturation au prix maximum. Ce prix est un split price variable suivant le GRD et composé de plusieurs termes exogènes :

- Prix de l'énergie : Prix d'achat pour le distributeur de l'énergie + marge (Ajoutée pour que le prix reste supérieur à celui pratiqué par les fournisseurs dans la même zone et pour la même catégorie de clients.).
- Ajout éventuel d'une contribution 'énergies renouvelables'. A décider ultérieurement.
- Tarif du réseau de transport (donnée reprise dans le message Grid Fee)
- Tarif du réseau de distribution (donnée reprise dans le message Grid Fee)

Ce prix de l'énergie maximal est actualisé tous les 6 mois (au 01/01 et au 01/07).

Dans le cas de l'utilisation du prix maximal, les informations détaillées sur le coût de transport, etc.. doivent apparaître sur la facture (prix splittés).

Il existe un prix maximal pour :

- Jour
- Nuit
- Exclusif Nuit
- Normal